

NORT-LEU'INFOS - Janvier 2016

Le mot du maire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers amis,

Je souhaite à tous les habitants de la commune une année 2016 pleine de joie en famille, entre amis, au travail et au sein de la commune.

Je veux aussi avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui ont traversé cette année dans la douleur causée par la disparition d'un être cher, la maladie ou la perte de leur emploi.

J'exprime très sincèrement un grand merci à tous ceux qui donnent de leur temps pour la commune, les associations, les bénévoles, je souhaite que ce mouvement continue, et même s'amplifie pour le bien-être de notre village. Notre village c'est l'affaire de tous, et pas uniquement d'une municipalité et d'un noyau de bonne volonté.

Par le biais de ce petit journal, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et les invite à participer à la vie de la commune.

Avant de vous laisser feuilleter ce bulletin, reflet de l'année écoulée et projection vers les manifestations de 2016, je vous remercie de votre confiance et vous prie d'être assurés, chers habitants, de notre entier dévouement.

Amicalement
Jean Marie Brame

Le conseil municipal, le comité des fêtes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale et des associations du village vous souhaitent une



INFORMATIONS MAIRIE

Rue de la mairie
62890 Nort-Leulinghem.
Secrétaire : Mme Geneviève PANET
@ : mairiedenortleulinghem@wanadoo.fr
Téléphone : 03.21.35.60.63
Site WEB : www.nort-leulinghem.fr



Horaires d'ouverture :
Mardi : 8h30-11h30.
Jeudi : 8h30-12h30

Location de la salle :

Les réservations sont à effectuer en mairie après contact avec Mme Demarthe Claudine.

Le prix de la location est de :

- 130 Euros pour les habitants du village (caution : 50€)
- 250 Euros pour les extérieurs (caution : 100€)
- 50 Euros l'après midi pour les extérieurs (location sans vaisselle)

En cas de nuisances sonores, la caution sera encaissée

La location est définitive, une fois la réservation signée en mairie et dépôt d'un chèque de caution

QUELQUES RAPPELS :

Le stationnement. Des bordures, matérialisées en jaune, rappellent le caractère dangereux du stationnement à ces endroits. Nous rappelons l'interdiction de stationner aux + 3,5T



La vitesse dans le village est limitée à

La divagation des animaux (Rappel de la législation. Art 211-23 du code rural) : Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou (L. n°2005-157 du 23 févr. 2005, art. 125) « de la garde ou de la protection du troupeau », n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation (...) Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci

LE BUDGET

Le tableau ci-dessous donne les taux d'imposition des différentes taxes. La dernière augmentation remonte à 2009.

2015	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux en %	9,37	9,47	31,3

Le budget 2015 est structuré de la façon suivante :

Fonctionnement	Investissements
126 347,87 euros	248 356,91 euros

ETAT CIVIL

Naissances : Simon EQUETER, Augustin NOEL, Annélie DELHAYE

Mariages : Christophe NOEL et Virginie WILLEKENS, Jean MESSEANT et Aurélie PICQUART, Thomas BUEWAERT et Laureen LEMAIRE, Mark NORTON et Sophie DELCLUSE, Nicolas FAGHEL et Céline CHOCQUET

Décès : Nicole VENACQUE

LES TRAVAUX.

Avant d'entreprendre tous travaux, adressez- vous à la mairie pour connaître la réglementation en vigueur. La pose d'un velux, d'un abri de jardin, une modification de construction existante, le ravalement de façade...doivent être signalés en mairie et faire l'objet d'une déclaration préalable, d'un permis de construire ou d'aménager.



Les imprimés nécessaires vous seront fournis et votre dossier sera transmis à l'Unité Territoriale de Boulogne/mer pour vérification des travaux et autorisation.

L'architecte des bâtiments de France peut, dans certains cas, ajourner la demande, demander des compléments...



LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



"ALLO, service public", le service de renseignement administratif par téléphone, est proposé sur toute la France.

Un numéro de téléphone unique, "39 39", permet d'obtenir "en moins de trois minutes une réponse ou une orientation à toute demande de renseignement administratif». Ce service est accessible à tous les usagers du service public, de 8h à 20h en semaine et de 8h30 à 18h30 (coût d'un appel local depuis un téléphone fixe).

Carte d'identité : Mairie du domicile : joindre 2 photographies d'identité récentes de format de 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, 1 justificatif de domicile, 1 extrait d'acte de naissance (1ère demande), copie du livret de famille (enfant mineur

Validité : 15 et 10 ans. GRATUIT. En cas de perte ou de vol : rajouter un timbre de 25 euros.

Passeport : Se rendre dans une mairie disposant du matériel pour le passeport biométriques, Saint Omer).

- Pour les majeurs : Pièces à fournir : 1 acte de naissance, 1 justificatif de domicile, l'ancien passeport ou 1 pièce d'identité, 2 photos d'identité récente (3,5x4,5cm). Coût : 86€
- Pour les mineurs (15 à 18 ans) : Pièces = idem ci-dessus sauf timbre fiscal à 42€ + copie du livret de famille, copie jugement divorce si nécessaire, copie de la pièce d'identité du représentant légal.
- Pour les— 15 ans : idem ci-dessus sauf timbre fiscal à 17€.

Certificat d'immatriculation : Sous préfecture ou professionnel de l'automobile.

Fournir : Document CERFA, 1 pièce d'identité, 1 justificatif de domicile, éventuellement le contrôle technique à jour. PAYANT selon le nombre de chevaux fiscaux.

Extrait d'acte de naissance, de mariage ou de décès : A demander à la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès. GRATUIT. Si la demande est faite par courrier, joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.

Extrait n°3 du casier judiciaire : Service du casier judiciaire National, 107 rue du Landreau. 44317 NANTES Cedex 3. GRATUIT.

Recensement militaire ou citoyen : Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. S'adresser à la mairie du domicile. Fournir une pièce d'identité valide.

LE COMITE DES FETES.

Le calendrier 2016 :



- 17 Janvier : Vœux du maire.
- Mars : randonnée pédestre.
- Avril : Chasse aux œufs de Pâques
- Avril : Repas dansant
- 28 Août : Ducasse-Brocante
- 11 novembre : repas des aînés
- Noël : Colis des aînés
Spectacle de Noël pour les enfants



Les membres du comité :

Présidente : Péron Laetitia
Vice Président : Lecocq dominique
Trésorière : Demarthe Claudine
Secrétaire : Lannoye Ludivine
Membres: Doyer Mathilde, Leroy Audrey,
Noel Régine, Rousselle Karine, Suel Christine
Brame Jean Marie, Manier jean michel, Cassez kléber, Delobel Eric
Lannoye yannick

Quelques chiffres

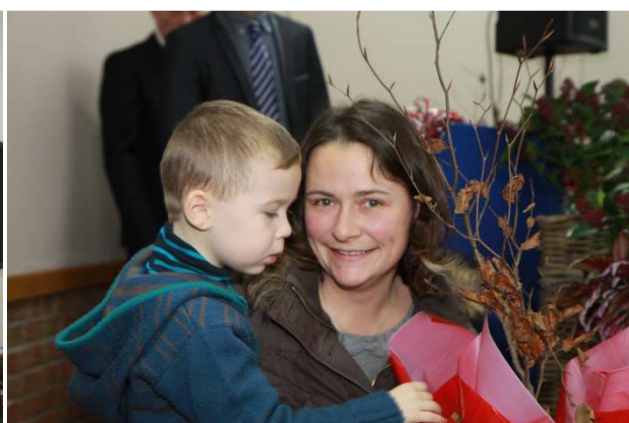
- Repas dansant : Bénéfice de 459,04 euros.
- Ducasse-Brocante : Bénéfice de 1739,75 euros

Les fonds recueillis ont été utilisés notamment pour les tickets de manège (brocante), les colis des aînés, le Noël des enfants, le repas du 11 novembre

**Un grand merci à tous les bénévoles pour
le travail accompli**

LES EVENEMENTS DE 2015

Les Vœux. Le 18 janvier, la salle des fêtes a accueilli un public nombreux en présence de François Decoster, président de la CASO. Le point a été fait des animations, des travaux (rénovation des deux logements et de la mairie). Un cadeau de bienvenue a été remis aux 8 nouveaux nés ainsi qu'aux nouveaux habitants.



LES EVENEMENTS DE 2015

Les Vœux (suite)



LES EVENEMENTS 2015

Les vœux (suite)



Une randonnée pédestre (10 kms) a été organisée le dimanche 10 mai 2015. Une collation a été offerte aux participants. Merci à Yannick pour le balisage.



La chasse aux œufs

Le 4 avril, la chasse aux œufs a eu lieu dans

le cadre du moulin. Les enfants ont pu

ramasser lapins, poules et œufs en chocolat. Un remerciement à Mme Vaneker et à Angélique de l'association 123 soleil de nous avoir ouvert les portes de ce beau patrimoine.

Le repas dansant

Le samedi 2 mai, au lieu, du traditionnel couscous, un repas avec au menu entrecôte frites salade a été réalisé. Nous vous attendons nombreux en 2016.



La fête des voisins est un moment de convivialité pour

faire connaissance avec ses voisins. Chaque participant a apporté sa contribution à la réussite du buffet.

LES EVENEMENTS 2015

La brocante du 30 août reste une tradition. Le violent orage du matin n'a pas découragé les brocanteurs. Balade à poneys, tir à carabine, manèges, restauration, chacun a pu trouver l'occasion de passer un bon moment. Les chineurs ont pu trouver leur bonheur parmi les nombreux étals. Eric a exposé une partie de sa collection (32 modèles). La ducasse reste un moment important. Elle permet de financer les activités du comité des fêtes.



LES EVENEMENTS 2015

La brocante (suite)



Le 11 Novembre. Une vingtaine de personnes se sont retrouvées au restaurant « la table Houilloise ». Ce fut l'occasion d'honorer nos aînés. Les convives ont pu apprécier le cadre, la cuisine de qualité et passer un bon moment.

Le 18 décembre, a eu lieu la distribution des colis de Noël à 21 bénéficiaires qui nous reçoivent très chaleureusement.



LES EVENEMENTS 2015

Le Noël des enfants. Le comité des fêtes a proposé une après midi durant laquelle les enfants ont pu d'une part décorer le sapin et d'autre part décorer des mugs. Le père Noël leur a remis des cartes cadeaux et des entrées de cinéma. L'après midi s'est achevée autour d'un chocolat chaud, de coquilles et de confiseries. Les enfants sont répartis très content de leur réalisation



INAUGURATION

SAMEDI 14 FEVRIER, il y avait de monde dans le village. Pour cause : l'inauguration de la mairie et de ses 2 logements. Brigitte Bourguignon, députée, François Decoster, Sophie Warot et Bertrand Petit ont coupé le ruban. Les invités ont pu visiter les locaux. Le chantier des logements a été réalisé dans cadre d'un chantier école. L'association CAMPAGNE SERVICES a encadrée les 8 salariés recrutés. Si une partie des travaux de la mairie a été réalisé par des entreprises, les conseillers municipaux ont mis la main à la pâte pour une autre partie.



INAUGURATION



REMISE DE MEDAILLES

Le samedi 14 Février, ont été mis à l'honneur André Coulon et Gérard Lecocq.

André a été décoré par Ludovic Loquet, conseiller général de la médaille d'honneur communale, régionale et départementale, échelon argent pour ses années de conseillers municipal de 1989 à 2001 et d'adjoint au maire de 2001 à 2014.



Gérard a reçu des mains de Brigitte Bourguignon, la médaille d'honneur communale, régionale et départementale, échelon or ainsi que la distinction de maire honoraire pour près de 45 années de service communal.



La CASO est la communauté d'agglomération de Saint-Omer. C'est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant 26 communes représentant 73 000 habitants. La communauté d'agglomération de Saint-Omer est dirigée par une assemblée d'élus (le conseil communautaire) et présidé par François DECOSTER.

Le conseil communautaire est composé de 68 délégués titulaires représentant les 26 communes. Il se réunit en moyenne tous les 2 mois et par délibération.

Au regard de ses compétences, les services de la CASO sont répartis sur 3 sites, l'Hôtel Communautaire, le service de collecte des déchets ménagers appelé communément "Les Garages", la Bibliothèque d'Agglomération.

L'hôtel communautaire (4 rue Albert Camus 62219 Longuenesse), ouvert au public, est le lieu où vous pouvez retrouver l'ensemble des services administratifs et techniques.

"Les Garages", non accessible au public, il s'agit d'un bâtiment regroupant les agents et les véhicules de collecte des déchets ménagers.

La Bibliothèque d'Agglomération de Saint-Omer, ouverte au public, est située à Saint-Omer, 40 rue Gambetta.

Pour poursuivre la prise de connaissance avec la CASO, n'hésitez pas à consulter le site internet www.ca-stomer.fr

Pour vos déplacements, ayez le réflexe :



Un clic pour tous vos déplacements
dans le Pays de St Omer

CASOTAD permet aux habitants des communes rurales de rejoindre en navette 7 arrêts de transport urbain de l'agglomération.

Comment ça marche ? Après inscription préalable au service de transport à la demande MOUVEO*, un simple coup de fil, la veille de votre départ avant midi, au 0 800 510 232 (numéro vert) du lundi au vendredi de 8h à 18h vous permet de réserver votre place dans un véhicule pour vous rendre vers 6 arrêts entre 7h et 19h ou d'être transporté vers d'autres communes rurales entre 9h45 et 16h15. Le bulletin d'adhésion peut être retiré en mairie.

CALENDRIER DE RAMASSAGE DES ORDURES 2016

Calendrier de collecte 2016
Nort-Leulinghem - Tournehem-sur-la-Hem

JANVIER							FEVRIER								
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.		
53				1	2	3	5	1	2	3	4	5	6	7	
1	4	5	6	7	8	9	10	6	8	9	10	11	12	13	14
2	11	12	13	14	15	16	17	7	15	16	17	18	19	20	21
3	18	19	20	21	22	23	24	8	22	23	24	25	26	27	28
4	25	26	27	28	29	30	31	9	29						

MARS							AVRIL								
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.		
9		1	2	3	4	5	6	13				1	2	3	
10	7	8	9	10	11	12	13	14	4	5	6	7	8	9	10
11	14	15	16	17	18	19	20	15	11	12	13	14	15	16	17
12	21	22	23	24	25	26	27	16	18	19	20	21	22	23	24
13	28	29	30	31				17	25	26	27	28	29	30	



MAI							JUIN								
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.		
17						1	22			1	2	3	4	5	
18	2	3	4	5	6	7	8	23	6	7	8	9	10	11	12
19	9	10	11	12	13	14	15	24	13	14	15	16	17	18	19
20	16	17	18	19	20	21	22	25	20	21	22	23	24	25	26
21	23	24	25	26	27	28	29	26	27	28	29	30			
22	30	31													

JUILLET							AOÛT								
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.		
26				1	2	3	31	1	2	3	4	5	6	7	
27	4	5	6	7	8	9	10	32	8	9	10	11	12	13	14
28	11	12	13	14	15	16	17	33	15	16	17	18	19	20	21
29	18	19	20	21	22	23	24	34	22	23	24	25	26	27	28
30	25	26	27	28	29	30	31	35	29	30	31				

SEPTEMBRE							OCTOBRE								
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.		
35			1	2	3	4	39					1	2		
36	5	6	7	8	9	10	11	40	3	4	5	6	7	8	9
37	12	13	14	15	16	17	18	41	10	11	12	13	14	15	16
38	19	20	21	22	23	24	25	42	17	18	19	20	21	22	23
39	26	27	28	29	30			43	24	25	26	27	28	29	30
								44	31						

NOVEMBRE							DECEMBRE								
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.		
44		1	2	3	4	5	6	48			1	2	3	4	
45	7	8	9	10	11	12	13	49	5	6	7	8	9	10	11
46	14	15	16	17	18	19	20	50	12	13	14	15	16	17	18
47	21	22	23	24	25	26	27	51	19	20	21	22	23	24	25
48	28	29	30					52	26	27	28	29	30	31	

HORAIRES DE COLLECTE

-  Collecte Sélective 8h > 16h30 (bac jaune) (sem. impaire) et Collecte des Ordures Ménagères (bac vert) 13h > 20h*
-  Collecte des Ordures Ménagères 13h > 20h*
*Heures d'hiver (du 29/10 au 18/04) : 12h > 19h

PERIODE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS :
18 AVRIL > 29 OCTOBRE 2016

Sur votre commune, la collecte aura lieu en porte à porte, tous les vendredis de 5h30 à 12h30.

Un doute, une question ? N'hésitez pas à contacter le numéro vert (gratuit depuis un poste fixe)

 N° Vert 0 800 676 053

LES ENCOMBRANTS

Pour bénéficier du service de ramassage des encombrants, l'inscription est obligatoire en mairie, au plus tard, une semaine avant la date de ramassage. Quels déchets sont ramassés ? Matelas, sommiers, éléments de mobilier et tous objets volumineux ne pouvant pas être ramassés avec la collecte des déchets ménagers.

Date de ramassage :
Tournehem-sur-la-Hem : 7 avril / 3 novembre
Nort-Leulinghem : 7 mars / 23 septembre

Vous pouvez accéder aux déchetteries du SEVADEC à Licques et Louches.
Renseignements au 03.21.19.58.30 ou www.sevadec.fr

QUE FAIRE DES PAPIERS ? (combien de temps les conserver ?)

Actes de propriété et actes notariés : A vie.
Actes de reconnaissance d'enfants naturels : A vie
Avis d'échéance et justificatifs de paiement des contrats d'assurance-vie : 5 ans
Bulletins d'allocations chômage : A vie
Bulletins de salaires : A vie
Baux résiliés, états des lieux et quittance de loyer : 5 ans
Bordereaux de versements des allocations familiales : 2 ans
Bordereaux de versements en liquide, ordres de virements : 10 ans
Carnet de santé : A vie
Certificats et contrats de travail : A vie
Contrats d'assurance et avis de réception de résiliation des contrats : 2 ans
Contrat de mariage : A vie
Diplômes : A vie
Donations : A vie
Dossiers médicaux : A vie
Doubles des lettres recommandées : 2 ans
Dossiers de remboursements de sinistres : 30 ans
Factures d'eau : 2 ans
Factures d'électricité et de gaz : 5 ans
Factures des entrepreneurs et des constructeurs : 30 ans
Factures de téléphone, de ramonage, de déménagement : 1 an
Frais de séjours en hôpital : 30 ans
Jugement de divorce : A vie
Justificatifs d'impôts sur le revenu : 3 ans
Justificatifs de paiement des cotisations de sécurité sociale et de retraite (pour les artisans et les commerçants) : 3 ans
Justificatifs de paiement des salaires (employés de maison), des rentes viagères, des pensions alimentaires : 5 ans
Livret de famille : A vie
Livret militaire : A vie
Notes de frais, d'hôtels ou de restaurants : 1 an
Permis de construire : 30 ans
Procès verbaux des assemblées générales : 30 ans
Quittances de primes d'assurance (hors assurance-vie) : 2 ans
Récépissés des envois en recommandé : 1 an
Reconnaisances de dettes entre particuliers : 30 ans
Redevance télévision : 3 ans
Relevés de comptes bancaires ou postaux : 10 ans
Relevés des charges de copropriété : 30 ans
Relevés des points de retraite : A vie
Remboursements de la Sécurité sociale : 2 ans
Talons de chéquiers : 10 ans
Titres de pensions civiles et militaires : A vie

MES NOTES PERSONNELLES.

IPNS